



SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIO
TELEVISION FRANÇAISE D'OUTRE MER

RELEVÉ DE CONCLUSIONS SUR LA
NEGOCIATION SALARIALE
PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Ce 28 octobre 1997, la Direction et les Organisations syndicales signataires sont convenues des dispositions suivantes :

1. augmentation de la prime dite de fin d'année de 450 F dans la paye du mois de décembre 1997.
2. augmentation de la valeur du point d'indice de 0,6 % la portant à 5,700376 F à effet du 1er juillet 1997.
3. des mesures individuelles dont le nombre et le coût pourront être modulés selon leur nature (avancement ou promotion) et dans le temps de façon à aboutir à une augmentation en masse de la RMPP de 3 % avec un effet report qui ne pourra pas être supérieur à 1,24 %.

Pour les Organisations syndicales

Pour la Direction

CFDT

CSA

Ch. Remy

SNRT

CGT - Max Remy

SNFORT. Raxmo DEROCK

Délegé Syndical Central SNFORT / FO